



Règlement du Tournoi BRETIBAD 2018



- Art. 01** Le tournoi BRETIBAD 2018 est autorisé sous le numéro . Il se déroulera les 20 et 21 janvier 2018 au Gymnase Camille Hébert de Brétigny sur Orge, sur 5 terrains. Le juge arbitre de la compétition est Monsieur Stéphane PICAULT.
- Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA D, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art. 03** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs, en possession d'une licence compétition de la FFBA D (à partir de la catégorie Minimes), dont les classements vont de **R4 à P12**.
- Art. 04** **Toutes les disciplines** Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame et Double Mixte, **seront proposées et se joueront avec une phase initiale en poules, suivie d'un tableau à élimination directe.**
Elles seront disputées dans 3 séries distinctes, répartie en fonction du CPPH de la façon suivante :
- Série 1 : 130 à 599
 - Série 2 : 40 à 129
 - Série 3 : 0 à 39
- Art. 05** Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder, regrouper, limiter ou supprimer des tableaux. Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 inscrits.
- Art. 06** Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondant à leur CPPH à leur inscription à la compétition (*Les joueurs restants prioritaires sur la série correspondant à leur classement*).
Les demandes de sur-classement ne pourront être accordées que dans cette limite ou en cas de modification de leur classement pendant la période d'inscription.
- Art. 07** La *date limite d'inscription* est le **21 décembre 2017**. Les classements retenus pour les inscrits, seront ceux du 21 décembre 2017.
Le *tirage au sort* sera réalisé le **5 janvier 2018**. A cette date, le CPPH sera mis à jour uniquement pour déterminer les têtes de série de chaque tableau.
Le nombre d'inscription étant limité à environ 175 compétiteurs, celles-ci seront prises en compte par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi). Une fois le nombre d'inscrits au tournoi atteint, la liste d'attente et/ou de refus sera publiée sur le site www.bretibad.fr, afin que chaque joueur puisse en avoir connaissance et éventuellement s'inscrire sur un autre tournoi s'il n'était pas directement retenu. Ces listes seront actualisées régulièrement au fur et à mesure de la réception des demandes d'inscriptions.
Le comité d'organisation ajustera la liste des participants entre le 21 décembre 2017 et le 5 janvier 2018, en fonction de ces modifications de classement. Le classement de référence pour les joueurs rappelés dans ce cadre, de la liste d'attente sera celui du 21 décembre 2017. Celui-ci sera également le cas pour les remplacements de dernière minute, validés par le juge arbitre.
- Art. 08** Le montant des droits d'engagement est de **12€ pour un tableau** et de **17€ pour deux tableaux**. En cas de forfait, après la date du tirage au sort, ces droits ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation employeur).



Règlement du Tournoi BRETIBAD 2018



- Art. 09** Les inscriptions seront envoyées par courrier (accompagnées du règlement à l'ordre de l'ALEPB). Possibilité d'inscription par mail (bretibad@gmail.com) **SI le règlement arrive dans les 3 jours. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.**
- Art. 10** Les volants officiels de la compétition sont le **RSL GRADE 3**. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal à l'exception des finales où le club organisateur fournira les volants.
- Art. 11** Les matches seront auto-arbitrés. Cependant, le juge arbitre pourra désigner un arbitre (ou faisant office) sur demande ou non d'un joueur/d'une paire
- Art. 12** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté « let » une fois au service et faute en jeu.
- Art. 13** Le **temps minimum de repos** entre deux matches sera de **20 minutes**.
- Art. 14** Les joueurs disposent de **cinq minutes entre l'appel et le début de leur match** (test des volants compris).
- Art. 15** Les matches **peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu** (cf. Règlement Général des Compétitions).
- Art. 16** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 17** Après le pointage les compétiteurs sont considérés comme présents : **toute sortie du gymnase est de la responsabilité du compétiteur**. S'il est encore en lice, un joueur ne pourra quitter le gymnase qu'avec l'accord du juge arbitre. Il devra être présent dans la salle **1 heure avant l'heure prévue de son match (cf. Art. 15)**.
- Art. 18** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.
- Art. 19** Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs devant disputer leur match, leurs conseillers d'équipe (2 par équipes), les membres du comité d'organisation, le(s) juge(s)-arbitre(s), les arbitres (ou faisant fonction) et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.
- Art. 20** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 21** Dans le strict cadre de la promotion du Badminton et de l'instance organisatrice, l'ALEPB Badminton, des médias vidéo et photographique des personnes présentes sur le lieu public de la compétition seront capturés, avec l'accord tacite de ceux-ci, y compris quand à leur diffusion dans le cadre ci précisé. Toute opposition à la capture et à la diffusion de ces médias devra être signalée à l'organisation du tournoi. Ce droit d'opposition sera rappelé par affichage sur le lieu de la compétition, pour toutes les personnes présentes.
- Art. 22** Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.